



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/MM

N° 067-2022

Objet : Branchement au réseau BT en souterrain

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Madame MARQUE Sandra de la société SPIE CITYNETWORKS, d'effectuer des travaux de branchement au réseau BT en souterrain pour M. BOIVENT Ludovic chemin du Calvaire du 23 au 25 mai 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser la société SPIE CITYNETWORKS de procéder à ces travaux chemin du Calvaire du 23 au 25 mai 2022,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société SPIE CITYNETWORKS est autorisée à exécuter les travaux précités chemin du Calvaire du 23 au 25 mai 2022.

Article 2 : Pendant cette période, la société SPIE CITYNETWORKS sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement sera strictement interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

Article 3 : La société SPIE CITYNETWORKS mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société SPIE CITYNETWORKS devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société SPIE CITYNETWORKS.

Fait à Touques, le 18/05/2022

Le Maire



Colette NOUVEL ROUSSELOT